

Bocage INFO n° 13

Mission Bocage & le Comité Régional de Développement Agricole des Mauges

Le peuplier en bord de cours d'eau

Une expression du sud-ouest de la France dit « il ne faut pas demander des poires à un peuplier ». Entendez par là qu'il ne peut pas remplir tous les usages et n'avoir que des avantages...

Pourquoi plante t-on des peupliers en bord de cours d'eau ?

Considéré comme une essence des milieux frais et humides, le peuplier s'impose rapidement dans nos esprits quand il s'agit de planter des arbres en bord de cours d'eau. Le réflexe est d'autant plus systématique que :

- Le peuplier pousse très vite et laisse espérer un retour sur investissement rapide (20 ans en moyenne). A ce titre on en plantait à la naissance d'un enfant en vue de financer le futur mariage.
- A défaut de valorisation, il fera vite de l'ombre et son feuillage « chantant au vent » ravira les pêcheurs « bucoliques »...
- C'est une façon d'occuper et de valoriser des bords de parcelles humides dont la gestion et l'accès sont parfois difficiles sur le plan agricole.
- On en trouve partout, c'est donc qu'il est bien adapté chez nous.



Oui mais...

La réalité n'est pas aussi simple, il faut penser à tout, à moyen et long terme.

Par exemple :

Qui dit valorisation économique suppose :

- Qualité du bois (donc élagage) et volume (un grumier minimum, soit 35-40 m³), conditions indispensables pour susciter l'intérêt d'un acheteur.
- Accessibilité et facilité d'entretien, de débardage pour éviter surcoûts d'exploitation et dégradation du terrain.

Or, ces conditions ne sont bien souvent pas remplies. Par exemple, en 1994, une étude sur la Sanguèze révélait que seuls 9% des peupliers en alignement étaient élagués, alors que 80% d'entre eux étaient en âge de l'être. De plus 45% étaient en âge d'être exploités, dont une grande partie avait même dépassée l'âge de récolte. Alors à défaut d'acheteurs, il reste la solution bois de chauffage. Mais la bûche de peuplier n'est pas prisée et ne se vend que par défaut. On peut seulement en espérer 20 € le stère contre 45 à 50 € pour le chêne ou le frêne.

Par ailleurs, un cadre paysager qui se constitue rapidement avec des arbres qui poussent vite, c'est aussi bien souvent un paysage qui vieillit vite : les arbres se dessouchent, se cassent et sont sénescents à 35 ans.

Valorisation économique

Le prix de vente du peuplier varie en fonction du marché et de la qualité du bois proposé à la vente.

Le prix peut ainsi varier, sur pied, de 12 à 23 € / m³ pour du bois destiné respectivement aux catégories trituration ou palette et jusqu'à 45 € le m³ en catégorie déroulage.

Des risques coûteux

Peu stables en bord de cours d'eau, les peupliers occasionnent par leur chute, des coûts d'intervention importants...

Par exemple, sur la Sanguèze, 90 % des interventions du syndicat de rivière pour l'enlèvement des arbres tombés dans l'eau concernent des peupliers. Il faut signaler que 95 % des peupliers plantés en bord de Sanguèze le sont à moins d'un mètre de la rivière.

Dans le programme d'action du Syndicat intercommunal d'aménagement de la Moine, les rives du cours d'eau sont nettoyées de toute végétation à risque tous les 6 ans. Malgré cela, le SIAM doit encore consacrer 1 000 € par an pour l'enlèvement des peupliers tombés dans le cours d'eau.

Le peuplier : de l'origine locale au cultivar...

Dans nos régions, seules 2 espèces de peupliers sont d'origine locale : le Peuplier tremble (*Populus tremula*) et le Peuplier noir (*Populus nigra* L.).

Ce dernier s'est aujourd'hui raréfié dans les Mauges, bien qu'il soit plus adapté en bord de cours d'eau que ses congénères cultivars.

Les cultivars sont des hybrides à production optimisée, créés à partir de trois espèces : peupliers noirs (européens), peupliers deltoïdes et baumiers (américains).



Les alignements de peupliers en bord de cours d'eau : des risques méconnus



Le risque paysager

Ce qui est synonyme de « nature propre et accessible » avec une organisation géométrique pour certains...

banalise et ferme les perspectives des bords de cours d'eau et les fonds de vallée pour d'autres...



Le risque physique

Enracinement superficiel, port élevé et forte prise au vent : le peuplier est très sensible au déchaussement et à la casse. Il provoque ainsi chablis et embâcles qui déstabilisent les berges et gênent l'écoulement des eaux.

Pour comparaison ; le saule, le frêne et l'aulne sont 4 fois plus stables que le peuplier (selon le rapport racine / tige).



Le risque pour la qualité de l'eau

Comme tout type de végétation, les peupliers se nourrissent d'azote et de phosphore contenus dans le sol et les eaux de ruissellement. Cette activité « épuratrice » de l'alignement de peupliers, reste inférieure à celle d'une véritable ripisylve diversifiée.

Aussi, ses feuilles sont difficilement dégradables. Elles accentuent le colmatage et l'envasement du fond des cours d'eau. Leur dégradation consomme beaucoup d'oxygène jusqu'à perturber la vie aquatique notamment dans les eaux dormantes (étangs...) et peu profondes.



Le risque pour les équilibres biologiques

Les cultivars de peupliers en bord de cours d'eau, concurrencent très fortement la ripisylve (haie de bord de cours d'eau - cf. Bocage info n°14) ; quand elle est présente, ils contribuent à sa régression. Quand elle est absente, ils n'en permettent pas l'installation. Ils limitent ainsi la diversité floristique locale.

La dégradation des feuilles qui provoque une toxicité et une désoxygénation de l'eau, est aussi nuisible pour les alevins. Ce phénomène n'est cependant pas propre aux seuls peupliers...

Des alternatives possibles

La plantation de peupliers peut être intéressante dans les conditions suivantes : à 5m minimum de la rive, s'il n'y a ni impact visuel, ni enjeu écologique (zone naturelle banale).

En bord de cours d'eau, la ripisylve (cf. Bocage info n°14) est une bonne alternative, pour stabiliser les berges, fixer les polluants, produire du bois... les essences locales répondent très bien à ces attentes. Aulne glutineux, Frêne commun, saules sp, Chêne pédonculé... et de nombreuses essences d'accompagnement sont adaptés à cette situation.



Lettre
d'information
du Pays des
Mauges
soutenue par la
CRAPE
et la CAPPE 49
novembre 2004